AR Prefecture

043-214300121-20250915-2025_DEL_102-DE
Reçu le 18/09/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire
Commune d'Aurec sur Loire
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUREC SUR LOIRE

Le 15 septembre 2025, à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREC SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Claude VIAL, Maire
Date de convocation du Conseil municipal : 09 septembre 2025

PRESENTS : Claude VIAL, Florence TEYSSIER, Pascal HAURY, Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD Laurent ROUSSET, Pauline GRANGER, Laura GRIMA, Clotaire DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Marcel PAULET, Christophe DEVUN, Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Patrice PEYRARD, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE, Pierre FERRET,

EXCUSES REPRESENTES : Caroline MONCHANIN par Marcel PAULET, Sébastien DIONET par Pauline GRANGER, Maryse PARRAT par Claude VIAL, Elisabeth MOULIN par Bernard BOURGIE, Lucie VARILLON par Alexandre VERGNON, Maria BONNAVAND par Michel BEAL, Yvon VALEYRE par Maurice CHAMPAVERE, Josiane JANISSET par Christelle RASPILAIRE

Nombre de conseillers :	En Exercice : 29 Excusés représentés : 8 Absents : 0	Présents : 21 Excusés non représentés : 0 Votants : 29

Mme Pauline GRANGER a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° : 2025_DEL_102
OBJET : Acquisition de la parcelle cadastrée AM 164

Monsieur le Maire informe les élus que le propriétaire de la parcelle de terrain cadastrée AM 164 de 151 m² comprenant un tènement immobilier avec en rez de chaussé un local commercial et en étage un appartement, sis 54 rue centrale, a fait part de sa promesse de vente à la commune d'Aurec sur Loire de cette parcelle pour un montant de 105 500,00 € (98 000 € net vendeur et 7 500 € de frais d'agence).

Vu le fait que le prix proposé est inférieur au seuil de 180 000 €, dispensant ainsi la consultation du service des Domaines pour un avis de valeur,
Vu l'intérêt communal d'acquérir ce bien dans le cadre sa politique de stratégie foncière pour la revitalisation du centre-bourg et du maintien d'une activité commerciale en rez-de-chaussée,

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée AM 164 comprenant un tènement immobilier pour un montant de 105 500 €
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tout document y afférent (compromis, acte définitif, autorisations d'urbanisme, etc.).

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures

Le Maire,
Claude VIAL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.
La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal, publiée sur le site de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Auteur : Claude VIAL – Maire - Transmis au contrôle de légalité et Publié sur le site de la Mairie : le 18 SEP. 2025